



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement et aménagement durables : services extérieurs

Question écrite n° 19150

Texte de la question

M. Marc Goua sollicite l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques. Il serait question de remettre en cause le laboratoire régional des Ponts et Chaussées et le Centre d'études et de conception de prototype à Angers. Ce projet, élaboré sans concertation ne semble pas opportun. Qu'advient-il des personnels ? La suppression de ces deux entités reviendrait à priver ce territoire d'un service d'ingénierie de grande compétence dans le domaine routier et dans la recherche. Il juge opportun d'adopter une vision à plus long terme et non pas une logique étroitement comptable et lui demande donc de renoncer à ce projet de suppression.

Texte de la réponse

Le réseau scientifique et technique du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), auquel appartiennent le laboratoire régional des ponts et chaussées et le centre d'études et de conception de prototypes d'Angers, fait l'objet d'une démarche stratégique globale dont les orientations et les modalités de mise en oeuvre ont été définies dans une circulaire datée du 15 février 2007. Cette démarche, qui tient compte des évolutions institutionnelles et sociétales récentes, s'inscrit dans les évolutions liées à la création du MEEDDAT et dans les attentes fortes exprimées par le Grenelle de l'environnement. Les axes d'évolution du réseau scientifique et technique ont été approuvés par les décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008. Ainsi, le MEEDDAT est confirmé comme étant le grand ministère technique du Gouvernement, au service de l'État, regroupant des compétences de haut niveau sur de nombreuses problématiques du développement durable. S'agissant des capacités d'expertise, il est rappelé qu'elles doivent être renforcées dans les domaines nouveaux ou émergents (prévention des risques, expertise sur l'énergie, la biodiversité, etc.) en réduisant les activités « routières », en réorientant les prestations externes d'ingénierie vers des activités à plus forte valeur ajoutée et en rationalisant les fonctions support. Le devenir des sites d'Angers, laboratoire régional des ponts et chaussées et centre d'étude de prototypes, s'inscrit dans ce projet et ce contexte. Ces deux entités ont vocation à redéployer leurs activités en lien avec la gestion durable du patrimoine et de l'environnement. Cette mutation devrait être facilitée dans la mesure où des initiatives ont déjà été menées en ce sens. Enfin, la fermeture de ces sites n'est pas inscrite dans le projet stratégique du ministère, il est seulement envisagé à terme de regrouper les deux services sur un même lieu par souci de rationalisation des moyens logistiques.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19150

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2201

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6955